

## APPROBATION MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1

Par délibération en date du 28 février 2023, le conseil municipal de PIPRIAC a décidé d'approuver la modification de droit commun N°1 du Plan Local d'Urbanisme-Déplacement de l'emplacement réservé N°50-Rue des Sablonnières.

Le dossier du PLU modifié est tenu à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, et à la Préfecture d'Ille et Vilaine. Il est également consultable sur le site de la mairie : [www.mairie-pipriac.fr](http://www.mairie-pipriac.fr)

L'adjoint délégué à l'urbanisme,  
Grégory PACAUD